

Québec, le 11 septembre 2020

Mesdames les Directrices générales et Messieurs les Directeurs généraux des centres de services scolaires, des commissions scolaires ainsi que des établissements d'enseignement privés,

Nous avons franchi ensemble une étape très importante en permettant aux élèves du Québec de revenir en classe dans un environnement sécuritaire, après de longs mois passés à la maison. Le nombre de cas recensés dans nos établissements scolaires ainsi que dans la population en général nous rappelle toutefois que la COVID-19 est encore présente. Aussi, la vigilance demeure de mise et les mesures prévues au Plan de la rentrée ont toujours leur raison d'être.

Nous sommes heureux d'annoncer qu'à la suite de nos discussions avec la Santé publique, les conditions actuelles nous permettent d'apporter certains assouplissements afin que les élèves aient accès à des offres éducatives plus variées, correspondant à leurs besoins, à leurs passions, et à leurs intérêts.

Ainsi, à compter du 14 septembre prochain, l'offre de services des projets pédagogiques particuliers, des cours à option et des activités parascolaires pourra à nouveau se déployer à l'extérieur du groupe-classe stable principal de manière sécuritaire au sein des réseaux scolaires public et privé. De plus, nous confirmons que les services complémentaires offerts aux élèves, dont les services d'orthopédagogie, de même que les services d'accueil et de francisation, lorsque ceux-ci sont offerts en dehors du groupe-classe, pourront être accessibles de façon individuelle ou en petits groupes, et ce, même si ces regroupements réunissent des élèves de groupes-classes stables différents. Ce sont là d'importantes avancées qu'il faut s'efforcer de préserver soigneusement.

Le déploiement de ces nouvelles mesures se fera en tout respect du système d'alertes régionales et d'intervention graduelle, selon l'identification par la Santé publique de la région où sont situées les écoles. Cette gradation de zone (verte, jaune, orange et rouge) permettra une mise en œuvre cohérente avec les consignes de la Santé publique et permettra aux réseaux scolaires de s'adapter en continu en fonction de l'évolution de la situation, le cas échéant.

Les élèves fréquentant les écoles des zones vertes et jaunes pourront ainsi prendre part à des cours et activités en dehors de leur groupe-classe stable, à condition de côtoyer d'autres groupes d'appartenance qui sont stables également.

En zone orange, certains de ces privilèges se verront restreints. Les élèves ne pourront poursuivre leurs activités parascolaires et celles des programmes particuliers qu'en demeurant avec leur groupe-classe stable, comme c'est actuellement le cas. Finalement, si des éclosions importantes occasionnaient la fermeture d'écoles dans une zone rouge, les services éducatifs seraient alors offerts à distance comme le prévoient les protocoles d'urgence des établissements. De plus, les seuils minimaux de services éducatifs s'appliqueraient. Des services de garde d'urgence pour les corps d'emploi visés pourraient alors devoir être déployés.

Rappelons que les avantages apportés par ces assouplissements ne doivent en aucun cas mettre en péril la santé ni la sécurité des élèves. Notre approche graduelle, ciblée et contrôlée s'appuie sur trois importantes prémisses de la Santé publique :

- la réduction des risques d'éclosion;
- la capacité à retracer les groupes d'appartenance d'un élève en cas d'enquêtes épidémiologiques;
- le contrôle des variables permettant de réduire au minimum les fermetures d'écoles.

Le succès de ces assouplissements repose aussi sur une responsabilité collective par laquelle nous sommes tous concernés. Votre leadership est essentiel pour susciter l'adhésion de vos équipes de travail à déployer l'agilité nécessaire pour s'adapter aux divers paliers de la Santé publique. Les bienfaits sur la motivation des élèves et sur leur réussite éducative sont déterminants, mais ils le sont tout autant que la vigilance avec laquelle les règles seront appliquées. À cet effet, rappelons qu'en ce qui a trait aux sports pratiqués par les élèves, les règles sanitaires reliées à chacune des disciplines devront en tout temps être respectées.

Finalement, afin de faciliter une compréhension univoque de ces balises d'assouplissement, vous trouverez ci-joint un aide-mémoire destiné à votre personnel. Nous vous remercions d'en assurer la diffusion et l'appropriation.

Veillez agréer nos salutations distinguées.

Le ministre de l'Éducation,



Jean-François Roberge

La ministre déléguée à l'Éducation  
et responsable de la Condition féminine,



Isabelle Charest

p. j.